



SYNTHESE MESURES SANITAIRES

DEPLACEMENTS AERIENS



METROPOLE VERS LES ANTILLES / GUYANE / REUNION

<p>TOUTES DESTINATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au départ de PARIS : Dépistage COVID obligatoire pour les voyageurs vaccinés ET non vaccinés • Attestation sur l'honneur absence de symptômes COVID • Le port du masque chirurgical est obligatoire durant toute la durée du vol <p>• PAS DE DE MOTIFS IMPÉRIEUX, NI SEPTAINE SI SCHEMA VACCINAL COMPLET*</p>
<p>PARIS ORY > POINTE-À-PITRE</p> <p>PARIS ORY> ST MARTIN (SFG) & SAINT BARTH (VIA PTP)</p> <p>PARIS ORY > FORT-DE-FRANCE</p> <p>PARIS ORY > CAYENNE</p> <p>PARIS ORY > REUNION</p>	<p><i>A partir de 12 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Passagers vaccinés : Justificatif du schéma vaccinal complet + résultat négatif d'un test RT PCR réalisé à moins de 3 jours du départ ou un TAG moins de 2 jours • PAX non vaccinés : Présentation résultat négatif d'un test RT PCR ou TAG réalisé à moins de 24h du départ + motifs impérieux + Septaine à l'arrivée + test PCR à l'issue des 7 jours
<p>PAYS DE LA ZONE ORANGE</p>	
<p>PARIS ORY > SAINT MARTIN JULIANA</p>	<p>Demande électronique d'entrée à SXM obligatoire via le formulaire Electronic Health Authorization System (EHAS) sur le lien suivant : https://stmaartenehas.com/application-form</p> <p><i>A partir de 5 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Passagers vaccinés : Justificatif du schéma vaccinal complet + Présentation résultat négatif d'un test RT PCR réalisé à 2 (deux) jours du départ ou TAG de 24h • PAX non vaccinés : résultat négatif d'un test RT PCR réalisé à 2 jours du départ. (test antigénique non accepté) +Attestation de motifs impérieux + Attestation de sortie du territoire métropolitain imposées par l'Etat Français
<p>PARIS ORY > REP DOM, PUNTA CANA (PUJ) & LA ROMANA (LRM)</p>	<p><i>A partir de 12 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation recommandée d'un résultat négatif d'un test RT PCR réalisé à moins de 3 jours du départ ou un TAG de moins de 2 jours • Renseignement obligatoire du formulaire E-TICKET : https://eticket.migracion.gob.com • PAX non vaccinés : Attestation de motifs impérieux + Attestation de sortie du territoire métropolitain imposées par l'Etat Français <p>• Mesures sanitaires spécifiques aux croisiéristes COSTA pour LRM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma vaccinal complet + résultat négatif d'un test RT PCR réalisé à moins de 3 jours du départ + TAG réalisé à 24h du départ
<p>PARIS ORY > PORT-AU-PRINCE</p>	<p><i>A partir de 12 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat négatif d'un test RT PCR réalisé à moins de 3 jours du départ ou un TAG de moins de 2 jours • Attestation sur l'honneur absence de symptômes COVID • PAX non vaccinés : Attestation de motifs impérieux + Attestation de sortie du territoire métropolitain imposées par l'Etat Français



ANTILLES / GUYANE / REUNION VERS LA METROPOLE



TOUTE PROVENANCE	PAS DE DE MOTIFS IMPÉRIEUX, NI SEPTAINE SI SCHEMA VACCINAL COMPLET*
<p>POINTE-A-PITRE > PARIS ORY</p> <p>ST MARTIN (SFG) > PARIS ORY</p> <p>SAINT BARTH > PARIS ORY (VIA PTP)</p> <p>FORT-DE FRANCE > PARIS ORY</p> <p>CAYENNE > PARIS ORY</p> <p>REUNION > PARIS ORY</p>	<p><i>A partir de 12 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Attestation sur l'honneur absence de symptômes COVID• Passagers vaccinés : Justificatif du schéma Vaccinal complet• PAX non vaccinés : Présentation résultat négatif d'un test RT PCR réalisé à moins de 3 jours du départ ou TAG réalisé à moins de 2 jours du départ + motifs impérieux + Septaine à l'arrivée + test PCR à l'issue des 7 jours
PAYS DE LA ZONE ORANGE	
<p>PORT-AU-PRINCE > PARIS ORY</p> <p>ST MAARTEN JULIANA > PARIS ORY</p> <p>ST BARTH > PARIS ORY (VIA SXM)</p>	<p><i>A partir de 12 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Attestation sur l'honneur absence de symptômes COVID• Passagers vaccinés : Justificatif du schéma vaccinal complet + Résultat négatif d'un test RT PCR ou ou TAG réalisé à moins de 2 jours du départ• PAX non vaccinés : Résultat négatif d'un test RT PCR du départ ou TAG réalisé à moins de 24h + Attestation de déplacement international dérogatoire précisant le(s) motif(s) impérieux + Septaine à l'arrivée en Métropole + test PCR à l'issue des 7 jours
<p>PUNTA CANA > PARIS ORY</p> <p>LA ROMANA > PARIS ORY</p>	<p><i>A partir de 12 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Attestation sur l'honneur absence de symptômes COVID• Passagers vaccinés : Justificatif du schéma vaccinal complet + Résultat négatif d'un test RT PCR ou ou TAG réalisé à moins de 2 jours du départ• PAX non vaccinés : Résultat négatif d'un test RT PCR du départ ou TAG réalisé à moins de 24h + Attestation de déplacement international dérogatoire précisant le(s) motif(s) impérieux + Septaine à l'arrivée en Métropole + test PCR à l'issue des 7 jours• Renseignement obligatoire du formulaire E-TICKET via le site : https://eticket.migracion.gob.com



PTP > FDF > PTP FDF-> SFG-> FDF PTP > SFG>PTP	<p>A partir de 12 ans, tous les voyageurs sont soumis au passe sanitaire pour les déplacements inter-iles françaises.</p> <p>Il faut donc détenir soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• un schéma vaccinal complet,• le résultat négatif d'un test RT-PCR de moins de 72 h ou antigénique de moins de 48h• un certificat de rétablissement de la COVID-19 <p>Les motifs impérieux ne sont plus requis, même pour les personnes non vaccinées</p>
PAYS DE LA ZONE ORANGE	
PTP > SDQ FDF > SDQ	<ul style="list-style-type: none">• Présentation recommandée résultat négatif d'un test RT PCR réalisé à moins de 3 jours du départ ou un TAG de moins de 2 jours• Renseignement obligatoire du formulaire E-TICKET via le site https://etiticket.migracion.gob.com• PAX non vaccinés : Attestation de motifs impérieux imposée par l'Etat Français
SDQ > PTP SDQ > FDF	<ul style="list-style-type: none">• Attestation sur l'honneur absence de symptômes COVID• Passagers vaccinés : Justificatif du schéma vaccinal complet + Résultat négatif d'un test RT PCR ou ou TAG réalisé à moins de 2 jours du départ• PAX non vaccinés : Résultat négatif d'un test RT PCR ou un TAG réalisé à moins de 24 heures du départ + Attestation de déplacement international dérogatoire précisant le(s) motif (s) impérieux + Septaine à l'arrivée en Guadeloupe ou Martinique + test PCR à l'issue des 7 jours• Renseignement obligatoire du formulaire E-TICKET via le site https://etiticket.migracion.gob.com

* TAG = TEST ANTIGENIQUE

SCHÉMA VACCINAL COMPLET

- Pfizer, Moderna, AstraZeneca : 1 semaine après la 2ème injection pour les vaccins à double injection
- Janssen : 28 jours après l'administration d'une dose
- Antécédent de COVID-19 : 1 semaine après l'injection (une seule injection nécessaire) d'un vaccin ARN
- Sinovac / Coronovac ou Sinopham / BBIB-PVeroCells : 7 jours après l'administration d'une dose complémentaire d'un vaccin à ARN messenger (Moderna ou Pfizer) pour les personnes complètement vaccinées à l'étranger .messenger

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

- **Mineurs vaccinés (possible à partir de 12 ans)** : pas de motif impérieux
- **Mineurs non vaccinés** : Motif impérieux (rejoindre des membres de leur famille pour les vacances viendrait s'ajouter à la liste des MI) + isolement + test à J+7

MINEURS DE 12 À 17 ANS INCLUS ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE VACCINÉ

Les passagers mineurs ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet accompagnant une personne majeure qui est, elle, pleinement vaccinée, sont dispensés du motif impérieux et de la quarantaine à l'arrivée sur le territoire mais doivent disposer d'un résultat négatif de test PCR ou antigénique de moins de 48h.

TESTS COVID ALEATOIRES

- Les passagers non vaccinés sont susceptibles d'être soumis à un test de dépistage à leur arrivée